

Évaluation de l'efficacité

**Synthèse à
l'intention des
gestionnaires de
parc et des
décideurs**

Marc Hockings,
Sue Stolton
et Nigel Dudley



IUCN
The World Conservation Union



Évaluation de l'efficacité

Synthèse à l'intention des gestionnaires de parc et des décideurs

Marc Hockings, Sue Stolton et Nigel Dudley

INTRODUCTION

Une prémisses fondamentale du concept des aires protégées veut qu'elles soient perpétuellement préservées afin de conserver leur valeur sur les plans biologique et culturel. Il est toutefois de plus en plus évident que plusieurs réseaux d'aires protégées connaissent de sérieuses défaillances et que, par voie de conséquence, nombre d'entre elles sont en train de se dégrader et de disparaître. Seulement quelques-unes sont à l'abri en raison de leur éloignement, mais cette situation est vraisemblablement appelée à changer. Le constat de l'ampleur des problèmes auxquels les aires protégées sont confrontées a nécessité une réévaluation de leur conception et de leur gestion, et permis de constater qu'il fallait connaître avec plus de précision l'état dans lequel elles se trouvent et le degré d'efficacité avec lequel elles sont gérées. Dans les pays où les perspectives d'avenir pour les aires protégées semblent plus sûres, la question de l'efficacité de la gestion est encore une priorité. On ne peut présumer d'un soutien politique et public à l'égard de ces aires et l'on assiste à un accroissement de la demande pour tous les programmes publics, dont ceux relatifs aux aires protégées, afin de démontrer leur utilité. Les gestionnaires veulent savoir si les activités de gestion leur permettent d'obtenir les résultats escomptés mais, dans la plupart des cas, il leur manque l'information nécessaire pour effectuer une telle évaluation. Il est impossible d'appliquer une approche de gestion

adaptative si l'on ne dispose pas de ce type de renseignement. De nombreux pays ne possèdent aucune source centralisée d'information sur l'état de leurs aires protégées. En outre, on connaît souvent mal ce que signifie l'efficacité en matière de gestion ainsi que la façon de la mesurer.

En 1997, la Commission mondiale sur les aires protégées (CMAAP) a constitué un groupe d'étude afin de centrer son attention sur l'efficacité de la gestion et d'étudier des méthodes d'évaluation. Les premiers travaux de ce groupe d'étude à ce sujet ont été menés par Marc Hockings, en 1997, au Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature de Cambridge, au Royaume-Uni. Ultérieurement, une série d'ateliers et de réunions tenus au Royaume-Uni, au Costa Rica, en Thaïlande et en Australie, en collaboration avec l'Union mondiale pour la nature (UICN), le Fonds mondial pour la nature (WWF), la Banque mondiale et le Secrétariat de la Convention du patrimoine mondial (CPM), ont permis de dresser un cadre d'évaluation.

L'UICN a publié ce cadre dans une série intitulée *Best Practice Protected Area Guidelines Series* (par Hockings *et coll.*, 2000) (Série de lignes directrices visant à améliorer la gestion des aires protégées). La présente synthèse donne un aperçu de ce cadre et formule quelques suggestions quant à la manière de s'en servir dans la pratique.

On peut consulter la version anglaise du document intitulé *Evaluating Effectiveness*, ainsi qu'une variété de documents traitant de l'application théorique et pratique de l'évaluation du rendement de la gestion des aires protégées, sur le site Web de la Commission mondiale des aires protégées (CMAAP), à l'adresse <<http://www.iucn.org/themes/wcpa/theme/effect/publications.htm>>. On peut aussi les commander au service des publications de l'UICN au Royaume-Uni, par courrier électronique, à l'adresse <info@books.iucn.org>, ou par télécopie, au +44-1223-277-175.

CADRE DE LA CMAP DESTINÉ À ÉVALUER L'EFFICACITÉ DE LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES

Durant la dernière décennie, on a élaboré un certain nombre de méthodes destinées à évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées (voir l'examen de ces méthodes par Hockings, 2000). Elles comprennent autant des systèmes permettant une surveillance minutieuse, comme celui mis en place au sein du parc national de l'île Fraser, dans l'État du Queensland, en Australie, que des systèmes d'évaluation rapide comme celui conçu par le Fonds mondial pour la nature (WWF) afin de dresser une liste d'aires à risque dans un réseau national d'aires protégées (Ervin). La plupart des méthodes existantes se situent entre ces deux extrêmes et visent à donner rapidement une idée des forces et des faiblesses d'une aire déterminée. Six études de cas mettant en lumière les principales approches appliquées font partie des travaux exposés par Hockings *et coll.* en 2000. On trouve d'autres exemples d'évaluation de l'efficacité de la gestion et des documents connexes dans le numéro que la revue *Parks* a consacré à cette question en juin 1999. (« Management Effectiveness of Protected Areas », revue *Parks*, volume 9, n° 2 juin 1999).

Il est évident que la diversité des situations et des besoins exige différents niveaux d'évaluation, différentes approches et différents degrés de priorité. Il est donc peu probable qu'un système général d'évaluation convienne dans chaque situation. Dans les diverses parties du monde, on constatera notamment des différences importantes quant au temps et à l'argent qu'il est possible de consacrer à des évaluations, de même que les enjeux à évaluer auront tendance à varier d'un endroit à un autre. C'est la raison pour laquelle le groupe d'étude de la CMAP s'est astreint à concevoir un « cadre » au lieu de tenter d'élaborer une méthode globale normalisée. Ce cadre vise autant à servir de guide général pour l'élaboration de systèmes d'évaluation qu'à favoriser l'adoption de normes fondamentales pour réaliser des évaluations et établir des rapports. Il ne s'agit pas d'un carcan qui contraint à réaliser les évaluations dans une optique déterminée, mais d'un exposé sommaire pouvant servir à élaborer des systèmes, à dresser une liste d'enjeux dont il faut mesurer la portée et à suggérer certains indicateurs utiles.

Le cadre

Le cadre de la CMAP se fonde sur la prémisse voulant que tout processus de gestion débute par l'établissement d'une vision (en tenant compte de l'état de l'aire à l'étude et des pressions qu'elle subit), enregistre des progrès grâce à la planification et la répartition des ressources, et, par suite de mesures de gestion, suscite éventuellement la fourniture de biens et de services. La surveillance et l'évaluation offrent le lien qui permet aux planificateurs et aux gestionnaires de tirer parti de l'expérience acquise, et aident les pouvoirs publics, les organismes de financement et la société civile à vérifier de près l'utilité des réseaux d'aires protégées.

Une évaluation devrait idéalement consister à examiner tous les aspects du cycle de gestion, notamment le contexte dans lequel cette gestion s'effectue. Elle exige aussi des activités de surveillance et d'estimation à diverses étapes, et chacune de ces étapes devrait porter sur un élément et un centre d'intérêt différents.

La figure 1 illustre un cadre commun qui permet d'instaurer des activités de surveillance et d'évaluation associant le contexte, la planification, les intrants, les processus, les extrants et les résultats.

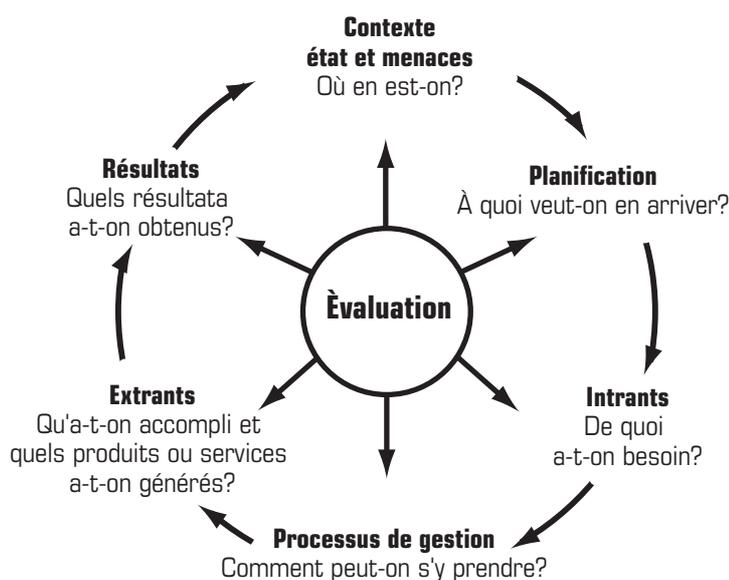


Figure 1. Le cycle de gestion

Éléments à mesurer

La section qui suit décrit succinctement chacun de ces éléments et explique pour quelles raisons ils sont importants.

Questions de conception

Contexte – Où en est-on?

Cette question vise à examiner la conservation et d'autres valeurs d'une aire protégée, son état actuel, les menaces auxquelles elle est exposée et les possibilités qu'elle offre, y compris le contexte politique dans son ensemble. Il ne s'agit pas d'une analyse de la gestion, mais d'une source d'information qui permet une mise en contexte des décisions de gestion. Lorsque l'on effectue une évaluation afin de dresser une liste des priorités de gestion au sein d'un réseau d'aires protégées, ou encore pour déterminer le temps et les ressources à consacrer à une aire déterminée, il peut s'agir de la principale tâche

à accomplir. Cela permet également de faire connaître l'orientation de la gestion. Par exemple, si le braconnage constitue un problème important et qu'il n'existe aucune mesure pour le contrer, il s'agit d'une sérieuse lacune. Par contre, l'existence de nombreuses brigades anti-braconnage alors que les braconniers ont changé d'endroit peut représenter un gaspillage de ressources.

Planification - À quoi veut-on en arriver ?

Cette question touche les résultats que l'on escompte obtenir dans un réseau d'aires protégées ou dans l'une d'elles, c'est-à-dire l'optique dans laquelle ce réseau ou ce site est planifié. Une évaluation doit examiner la pertinence de la législation et des politiques nationales concernant les aires protégées, des plans relatifs aux réseaux d'aires protégées, de la conception de chacune de ces aires et de leur plan de gestion. Elle peut permettre d'examiner la conception d'une aire protégée en fonction de l'intégrité et de l'état de cette ressource. Le choix des indicateurs qui serviront à réaliser l'évaluation dépend des objectifs de cette dernière et, plus particulièrement, du fait qu'il s'agisse d'un réseau de réserves ou d'une seule aire protégée. En ce qui a trait aux réseaux, les questions liées à la représentativité et à la connectivité écologiques revêtent une grande importance; l'évaluation de chaque aire protégée doit porter sur sa forme, sa taille, sa situation géographique ainsi que sur les objectifs et les plans détaillés de gestion. L'évaluation des réseaux doit aussi tenir compte du fait, par exemple, que ceux-ci ne comprennent pas ou représentent peu certains types d'habitat, et l'évaluation des sites doit viser à déterminer si la superficie d'une aire protégée est trop restreinte pour y préserver la biodiversité à long terme.

Pertinence des systèmes et des processus de gestion

Intrants – De quoi a-t-on besoin?

Cette question touche à la suffisance des ressources par rapport aux objectifs de gestion d'un réseau ou d'un site, en se fondant principalement sur une estimation du personnel, des fonds, du matériel et des installations nécessaires, au sein de l'organisme responsable ou sur le terrain, tout en tenant compte de l'importance des partenariats.

Processus – Comment peut-on s'y prendre?

Cette question permet de juger de la pertinence des systèmes et des processus de gestion par rapport aux objectifs de gestion d'un réseau ou d'un site. L'évaluation doit tenir compte d'une variété d'indicateurs comme les enjeux que représentent l'entretien courant, la pertinence des approches concernant les collectivités locales, et les divers types de gestion des ressources naturelles et culturelles.

Atteinte des objectifs relatifs aux aires protégées

Extrants – Qu'a-t-on accompli et quels produits ou services a-t-on générés?

Ces questions concernent l'évaluation des extrants et ce qui a été accompli grâce à la gestion, et visent à examiner le degré d'atteinte des objectifs et d'exécution des programmes ou des plans de travail. On peut habituellement fixer ces objectifs dans le cadre de plans de gestion ou de programmes annuels de travail. Le contrôle des extrants consiste bien plus à déterminer si les mesures ont permis d'atteindre les objectifs visés (il s'agit en réalité d'une évaluation des résultats) qu'à apprécier si les activités ont été accomplies comme prévu et si la mise en œuvre des plans de gestion à long terme donne lieu à des progrès.

Résultats – Quels résultats a-t-on obtenus?

Cette question sert à établir si la gestion a été fructueuse compte tenu des objectifs d'un plan de gestion, des plans nationaux et, en fin de compte, des buts correspondants à la catégorie d'aire protégée établie par l'UICN. L'évaluation des résultats est plus éloquente lorsque la législation ou les politiques nationales, de même que les plans de gestion de sites particuliers, sont assortis d'objectifs concrets. Les approches visant l'évaluation des résultats impliquent la surveillance à long terme de l'état des ressources biologiques et culturelles d'un réseau ou d'un site, des aspects socio-économiques de son utilisation et des incidences de sa gestion sur les collectivités locales. **En dernière analyse, l'évaluation des résultats est une mesure tangible de l'efficacité de la gestion.** Mais l'ampleur de la surveillance requise est grande, surtout en raison du peu d'attention que l'on a accordé par le passé à cet aspect de la gestion des aires protégées. Le choix des indicateurs à surveiller revêt donc un caractère essentiel.

Évaluation de l'efficacité de la gestion

Les systèmes d'évaluation de l'efficacité de la gestion comprennent idéalement des éléments qui se rapportent à chacun des aspects mentionnés précédemment, et ces éléments représentent des approches complémentaires plutôt que des approches exclusives en vue d'évaluer cette efficacité. Les données chronologiques sur les intrants et les extrants dans une aire protégée ou un réseau peuvent s'avérer très précieuses en permettant d'évaluer l'utilité des changements et de formuler une opinion quant au degré d'efficacité d'un changement en matière de gestion. Toutefois, les évaluations doivent être motivées par des besoins particuliers, et une évaluation partielle peut quand même procurer de l'information des plus utiles.

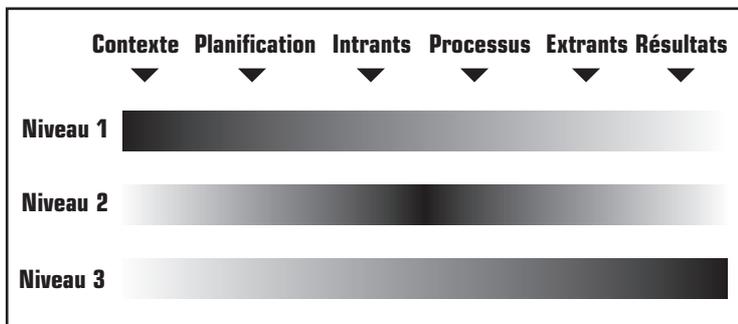
Quel niveau d'évaluation doit-on viser?

Le cadre peut s'appliquer à différents niveaux selon les circonstances, les ressources et les besoins. Trois niveaux généraux de surveillance et d'évaluation sont suggérés (figure 2). La première étape de toute évaluation consiste à déterminer le temps et les efforts requis; le cadre détaillé de la CMAP offre une méthode qui aide les planificateurs et les décideurs à prendre une telle décision.

- Le niveau 1 ne nécessite aucune collecte de données supplémentaires ou très peu, mais il prévoit le recours à des données disponibles pour évaluer le *contexte* d'un réseau d'aires protégées ou d'un site particulier, de même que la pertinence de la *planification*, des *intrants* et des *processus* en matière de gestion. Il peut comprendre une évaluation restreinte des *extrants*.

- Le niveau 2 combine l'approche du niveau 1 à une surveillance supplémentaire limitée des *extrants* et des *résultats* de la gestion.

- Le niveau 3 met l'accent sur la surveillance du degré d'atteinte des objectifs de gestion en axant l'attention sur les *extrants* et les *résultats*, mais tout en mesurant le *contexte*, la *planification*, les *intrants* et les *processus*. Les évaluations de ce niveau sont principalement utilisées au niveau des sites.



Les objectifs d'un projet déterminent souvent à quel niveau il faut appliquer le cadre d'évaluation de la CMAP. Par exemple, une organisation non gouvernementale (ONG) qui examine un réseau d'aires protégées en vue d'une intervention en sa faveur aura sans doute recours à une évaluation de niveau 1, alors qu'un organisme public en

Figure 2. Niveaux de surveillance et d'évaluation

Tableau 1. Cadre d'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées et de leurs réseaux

Éléments d'évaluation	Explication	Critères évalués	Orientation de l'évaluation
Contexte	Où en est-on? Évaluation de l'importance, des menaces et du contexte politique	- Importance - Menaces - Vulnérabilité - Contexte national	État
Planification	À quoi veut-on en arriver? Évaluation de la conception et de la planification des aires protégées	- Législation et politiques concernant les aires protégées - Conception du réseau d'aires protégées - Conception des réserves - Planification de la gestion	Pertinence
Intrants	De quoi a-t-on besoin? Évaluation des ressources nécessaires pour gérer	- Ressources disponibles pour l'organisme responsable - Ressources disponibles pour le site - Partenaires	Ressources
Processus	Comment peut-on s'y prendre? Évaluation de la manière dont s'effectue la gestion	- Pertinence des processus de gestion	Efficacité et pertinence
Extrants	Quels résultats a-t-on obtenus? Évaluation de l'application des programmes et des mesures de gestion, ainsi que de la fourniture de produits et services	- Résultats des mesures de gestion - Services et produits	Efficacité
Résultats	Quels résultats a-t-on obtenus? Évaluation des résultats et du degré d'atteinte des objectifs	- Incidences de la gestion par rapport aux objectifs	Efficacité et pertinence

charge d'aires protégées qui désire évaluer l'efficacité de la gestion de sites déterminés aura généralement avantage à réaliser une évaluation de niveau 3. Certains systèmes d'évaluation sont en outre presque exclusivement axés sur les résultats, évitant ainsi les étapes 1 à 5. Ces systèmes préconisent de ne tenir compte de ces étapes préliminaires que si l'on n'a pas obtenu les résultats escomptés, et ce, dans le but de cerner la source du problème.

En fait, une ébauche de « hiérarchie » des systèmes d'évaluation est déjà en voie d'élaboration et comprend autant les évaluations des réseaux d'aires protégées à l'échelle nationale qu'une surveillance minutieuse des sites, comme le montre la figure 3 ci-dessous (avec des exemples de systèmes en vigueur illustrant chaque niveau d'évaluation).

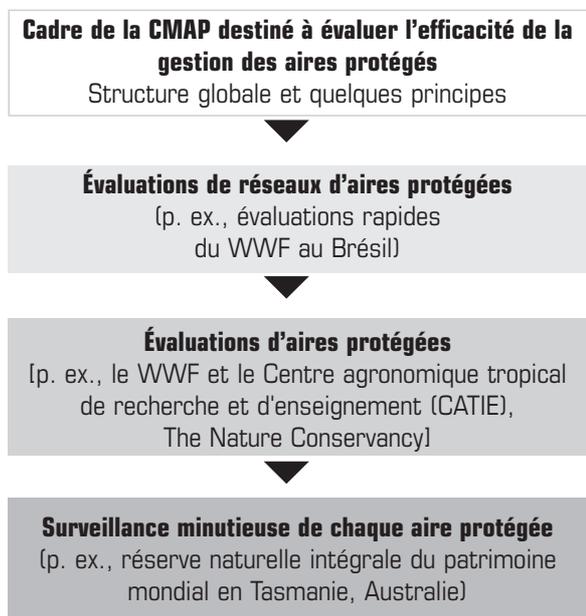


Figure 3. Hiérarchie des systèmes d'évaluation d'aires protégées

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Bien que le cadre d'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées ait été conçu comme un cadre souple destiné à s'adapter aux différents besoins et circonstances qui ont cours sur la planète, des principes généraux s'appliquent relativement à la manière de réaliser les évaluations. Ces lignes directrices, qui ont principalement trait aux processus de structuration et de réalisation des évaluations, sont exposées dans l'encadré 1 ci-après.

CONCLUSION

Le défi consiste à faire en sorte que ces outils soient désormais utilisés à grande échelle, et que la surveillance et l'évaluation fassent partie intégrante des activités de

gestion des aires protégées. Pour ce faire, il faut que plusieurs facteurs essentiels soient en place.

En premier lieu, il faut **sensibiliser davantage** les intervenants. La publication du cadre et des lignes directrices représente la première démarche en vue de leur faire percevoir plus clairement les avantages que procurent de telles évaluations et les divers outils dont ils disposent pour les réaliser.

En deuxième lieu, il faut que les intervenants soient **désireux** de recourir à ces systèmes d'évaluation. De nombreuses ONG ont reconnu la nécessité de diffuser de l'information sur l'efficacité de la gestion pour les aider à accomplir leurs activités de promotion, et à fixer des priorités de financement et de soutien pour les réseaux d'aires protégées et les projets connexes. Les organismes internationaux [p. ex., les secrétariats des diverses conventions, l'UICN et le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (CMSC)] s'emploient également à recueillir et à utiliser cette information à l'échelle mondiale dans le cadre de processus d'établissement de rapports, de fixation de priorités et de prise de décisions. En outre, certains gestionnaires et organismes ont également reconnu que les systèmes d'évaluation peuvent s'avérer un élément fondamental de leur mode de gestion et en faire partie intégrante, en constituant l'assise d'une gestion et d'une reddition de comptes adaptées aux circonstances.

En troisième lieu, il faut tenir compte des **capacités**. Alors que de nombreuses aires protégées de la planète souffrent d'une crise d'insuffisance de fonds, il est légitime de se soucier du fait que les exigences qui accompagnent la réalisation d'évaluations de l'efficacité de la gestion représentent un fardeau supplémentaire pour un système déjà surchargé. Mais l'on peut appliquer plusieurs des méthodes d'évaluation rapide exposées dans le présent document pour résoudre en partie un tel problème. Si l'on veut obtenir le soutien supplémentaire qui s'impose, il faut tout d'abord déterminer l'ampleur du manque de ressources ainsi que son incidence sur l'atteinte des objectifs pour lesquels les aires protégées visées ont été créées. L'adoption généralisée des méthodes que préconise le cadre de la CMAP afin d'évaluer les aires protégées exige un vaste effort sur plusieurs années en matière de formation. Et il est essentiel d'inclure ces méthodes dans les programmes des organismes qui assurent la formation afin qu'elles soient adoptées à grande échelle.

Au cours des cinq dernières années, toute la question de l'efficacité de la gestion est relativement sortie de l'ombre pour gagner de plus en plus en notoriété, comme le montre le nombre de nouvelles activités que mentionne le présent document. L'utilité de ces travaux se révélera dans la pratique.

Encadré 1

Lignes directrices générales relatives à l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées

L'objet principal d'une évaluation consiste à *améliorer la conservation et l'efficacité de la gestion des aires protégées, dans une aire particulière comme à l'échelle d'un réseau.*

Les conclusions d'une telle évaluation peuvent aider les gestionnaires à réviser la gestion courante de ces aires grâce à l'application d'une approche de gestion adaptative, à influencer sur les politiques destinées à améliorer les réseaux d'aires protégées et les accords de gestion, et à rendre des comptes à la société civile et la sensibiliser davantage.

Lignes directrices

Les **lignes directrices générales** qui suivent peuvent servir de fondement aux systèmes d'évaluation.

- Les systèmes d'évaluation devraient viser la participation, à tous les stades du processus, de tous les organismes et de toutes les personnes ayant la compétence requise et un intérêt probant et confirmé pour la gestion et/ou l'utilisation d'un site.
- Une évaluation devrait s'appuyer sur un système bien établi, transparent et compréhensible. Les conclusions devraient être rapidement mises à la disposition de toutes les parties intéressées de manière à répondre à leurs besoins.
- Les objectifs de gestion et les critères permettant de mesurer le rendement de cette gestion devraient être définis avec clarté et compris par les gestionnaires et les évaluateurs.
- Les évaluations de l'efficacité de la gestion devraient être axées sur les questions les plus importantes – notamment les menaces et les possibilités – qui ont ou pourraient avoir une incidence sur l'atteinte des objectifs de gestion.
- L'étude d'un éventail de facteurs (contexte, conception, intrants, processus, extrants et résultats) peut fructueusement contribuer à un système d'évaluation.
- Les indicateurs de rendement devraient se rapporter à des questions touchant la société, l'environnement et la gestion, ainsi que la relation entre une aire protégée et ses environs.
- Les limites d'une évaluation doivent être énoncées clairement dans le rapport qui en découle.
- Un système doit permettre de montrer les changements qui surviennent avec le temps en prévoyant des évaluations périodiques.
- Lors de l'établissement d'un rapport d'évaluation, il faut mentionner les forces et les faiblesses, et départager les questions à examiner en indiquant si elles relèvent ou non du gestionnaire en cause.
- Une évaluation doit accorder la priorité aux efforts de conservation.
- Toute évaluation devrait comprendre des recommandations précises en vue d'améliorer le rendement de la gestion. Dans cette optique, un processus de gestion devrait aussi prévoir que les conclusions et recommandations des évaluations éclairent la prise de décisions tout en améliorant le rendement de la gestion.
- Le mode d'évaluation devrait être progressivement examiné et perfectionné au besoin.
- Une évaluation devrait s'appuyer sur des fondements scientifiques pertinents en matière d'environnement et de société.
- L'information quantitative et qualitative que comporte une évaluation doit être étayée par des mesures ou d'autres preuves.

CONCEPTION D'UN SYSTÈME D'ÉVALUATION

Le cadre de la CMAP présenté précédemment permet d'évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et offre une structure pour concevoir un système relatif à un site ou un réseau d'aires protégées. La figure 4 illustre le processus de conception d'un tel système.

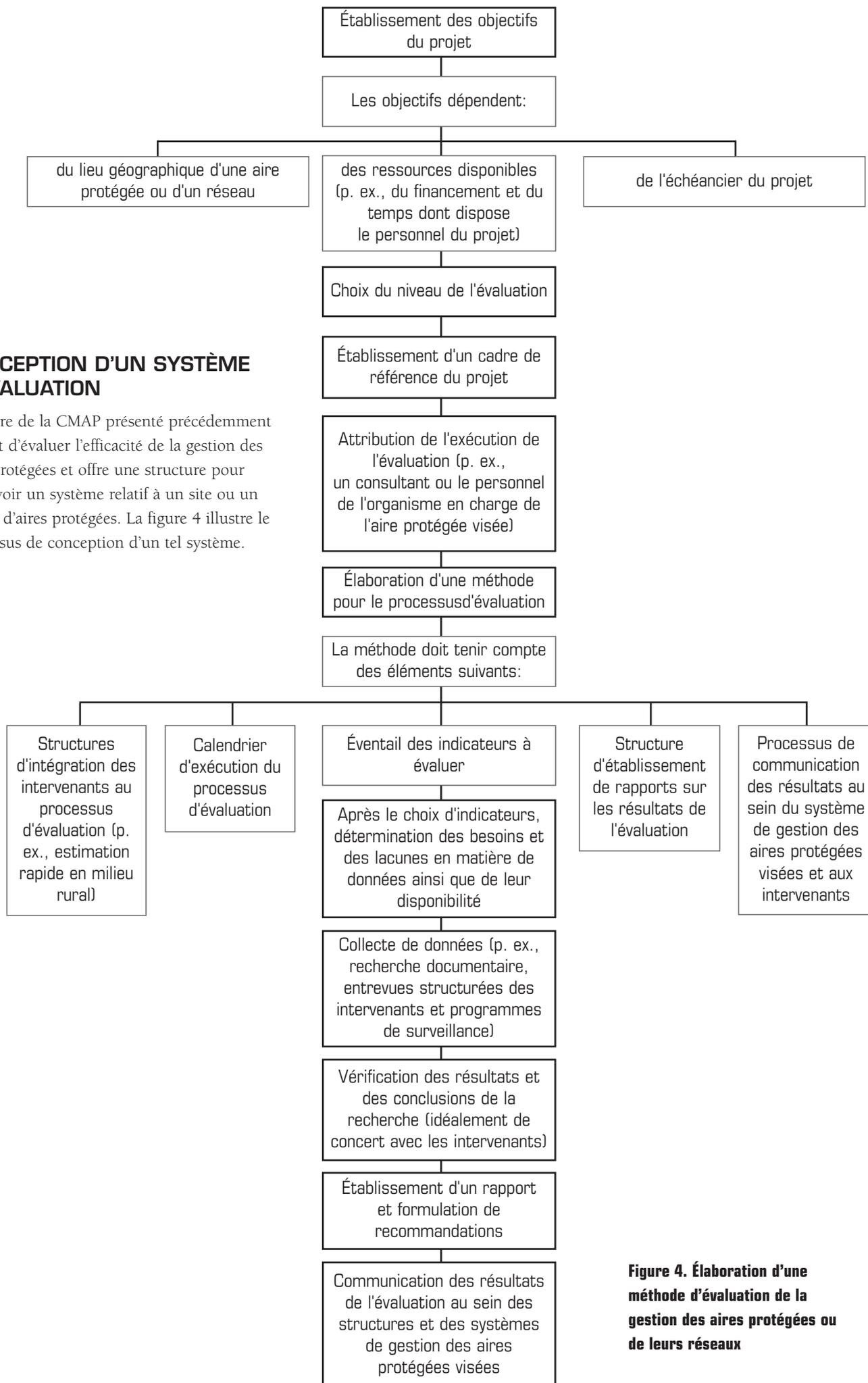


Figure 4. Élaboration d'une méthode d'évaluation de la gestion des aires protégées ou de leurs réseaux

QUELQUES EXEMPLES D'APPLICATION DU CADRE DE LA CMAP

Le cadre de la CMAP a servi de fondement à la conception de plusieurs systèmes d'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées, de l'Australie jusqu'en Afrique, qu'il s'agisse d'une surveillance détaillée sur place ou d'une évaluation rapide de ces systèmes [voir Hockings, 1998; Hockings et Hobson, 2000; Hakizumwami, 2000; Fonds mondial pour la nature (WWF), 2001]. La Fondation des Nations Unies (FNU), l'Union mondiale pour la nature (UICN) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) se servent actuellement de ce cadre au cours d'un projet pilote visant l'élaboration, par la Banque mondiale, d'un système d'évaluation de l'efficacité de la gestion des sites du patrimoine mondial (voir le site <www.enhancingheritage.net>), plus particulièrement les aires marines protégées. Le cadre de la CMAP permet également de situer le contexte dans lequel les diverses méthodes ont été élaborées jusqu'à présent. Le tableau 2 illustre certains systèmes en vigueur correspondant à ce cadre, tant par le niveau de détail que par la portée de l'évaluation. Carey *et coll.*, 2000, donne un aperçu des résultats obtenus en appliquant certaines de ces méthodes.

Références

Carey, C, N Dudley et S. Stolton. *Squandering Paradise: The importance and vulnerability of the world's protected areas*, WWF International, Gland, Suisse, 2000

Ervin, Jamison. « A methodology for the rapid assessment and prioritisation of protected areas »; rapport destiné au WWF International, non publié

Hakizumwami, E. *Protected Areas Management Effectiveness Assessment for Central Africa*, Projet d'innovations forestières de l'UICN/WWF, Gland, Suisse, 2000

Hockings, M. « Evaluating management of protected areas: integrating planning and evaluation », *Environmental Management*, vol. 22, n° 3, p. 337-346, 1998

Hockings, M. *Evaluating Protected Area Management: A review of systems for assessing management effectiveness of protected areas*, The University of Queensland School of Natural and Rural Systems

Tableau 2. Quelques exemples d'application du cadre de la CMAP

Niveau de détail	Contexte	Planification	Intrants	Processus	Extrants	Résultats
Évaluation rapide et étendue	Innovations forestières WWF-Brésil	Innovations forestières	Innovations forestières			
	Évaluation rapide du WWF	Évaluation rapide du WWF	Évaluation rapide du WWF Île Fraser PROARCA/CAPAS Mesures fructueuses de la TNC	Évaluation rapide du WWF Île Fraser	Évaluation rapide du WWF	WWF-Brésil Évaluation rapide du WWF WWF/CATIE Mesures fructueuses de la TNC
Évaluation de portée moyenne	WWF/CATIE Mesures fructueuses de la TNC		WWF/CATIE WWF-Brésil	PROARCA/CAPAS Innovations forestières	WWF/CATIE	Mesures fructueuses de la TNC
Évaluation ciblée et détaillée				WWF/CATIE	Île Fraser	Île Fraser Zone de nature sauvage de Tasmanie

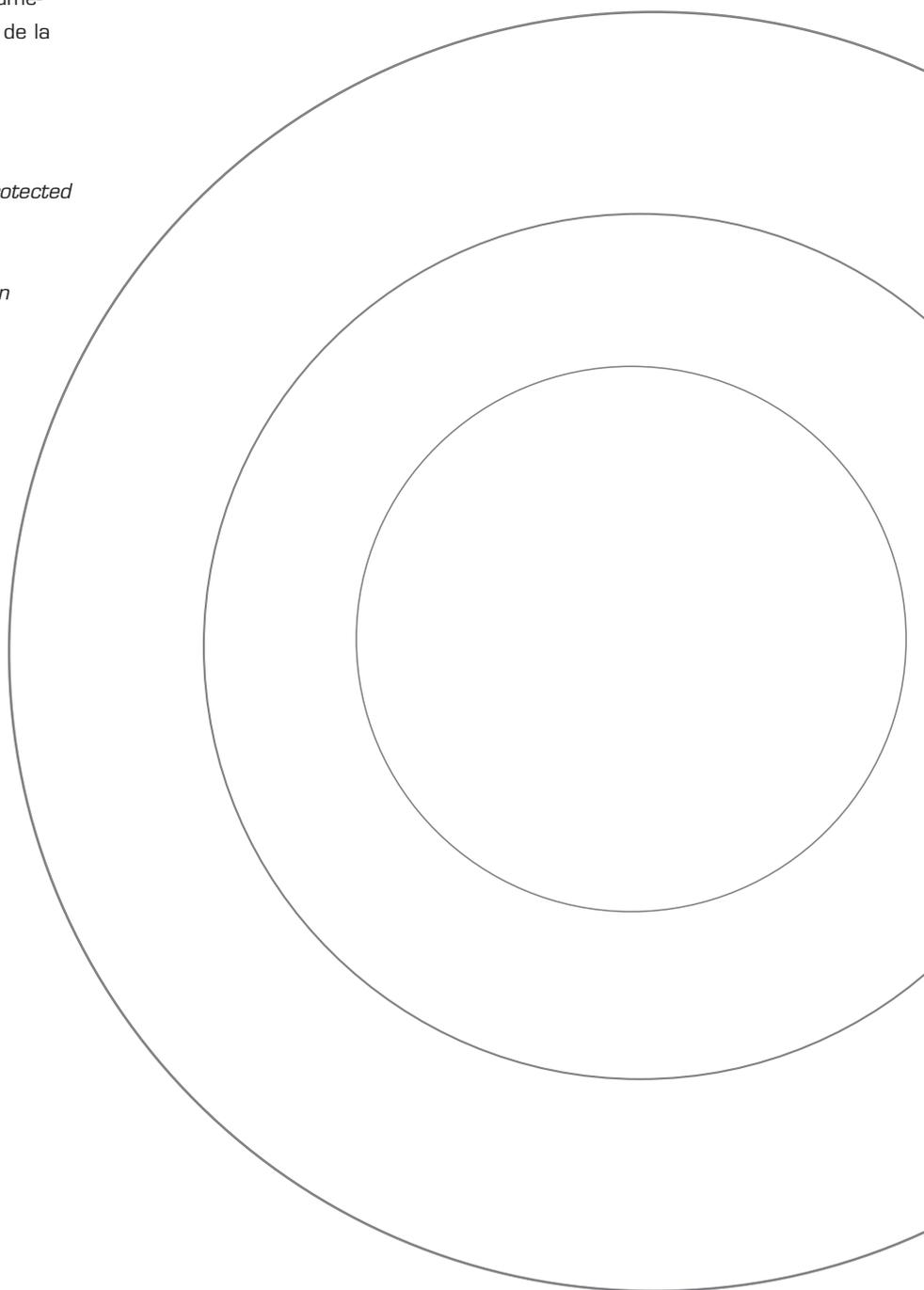
Management, document hors série 7(3), 2000
(consultable en ligne sur le site Web de l'University of
Queensland School of Natural and Rural Systems
Management, à l'adresse
www.nrsm.uq.edu.au/nrsm/Research/ocpub.htm)

Hockings, M et R Hobson. *Fraser Island World Heritage
Area: Monitoring and Management Effectiveness Project
Report*, The University of Queensland, Brisbane, 2000

Hockings, M, S Stolton et N. Dudley. *Evaluating
Effectiveness: A framework for assessing management
of protected areas*. Best Practice Protected Area
Guidelines Series, no 6, l'UICN en association avec la
Cardiff University, Gland (Suisse) et Cardiff (Royaume-
Uni), 2000 (consultable en ligne sur le site Web de la
CMAP, à l'adresse
<<http://wcpa.iucn.org/pubs/publications.html>>)

PARKS (1999); *Management Effectiveness of Protected
Areas*, 9:2, June 1999

WWF. *WWF Rapid Assessment and Prioritization
Methodology*, WWF, Gland, Suisse, 2001





Personne-ressource: Marc Hockings
School of Natural and Rural Systems
Management,
Gatton Campus,
University of Queensland,
4343 Australia
Téléphone: +61-7-5460-1140
Télécopie: +61-7-460-1324
Courriel: m.hockings@mailbox.uq.edu.au

2002

Publié par le WWF et l'IUCN
Conception: HMD UK
Traduit de l'anglais par
Bernard Brun avec le soutien
technique d'Alain Dufresne